

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2012

PROGRAMMATION ET GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 244)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par
M. Tian, M. Dhuicq et M. Verchère

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Ces réponses sont publiées en annexe de l'avis du Haut Conseil. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En matière de finances publiques, la transparence maximum est souhaitable à l'égard des citoyens, des contribuables et des assurés sociaux. Il est donc proposé que les réponses du gouvernement à cette instance soient publiées, à l'instar notamment de ce que pratique le Conseil constitutionnel lors de décisions suite à des saisines sur les projets de loi.